



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

À une séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 776-2016
- b. Adoption du règlement no 777-2016
- c. Avis de motion – Règlement no 778-2016
- d. Adoption du 2^e projet de règlement no 778-2016
- e. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 783-2016
- f. PIIA patrimoine – 145, rue Principale
- g. PIIA patrimoine – 156, rue Principale
- h. PIIA patrimoine – 12, rue de l'Église
- i. Dérogation mineure – Lot 3 385 042, rang Marigot
- j. PIIA zones commerciales et industrielles – 258, rue Laurier
- k. PIIA zones commerciales et industrielles – 259, rue Laurier
- l. PIIA zones commerciales et industrielles – 265, rue Laurier
- m. PIIA et dérogation mineure – 141, rue Principale
- n. CPTAQ – 801, rang de Pierriche

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche de la coordonnatrice adjointe du Terrain de jeux 2016
- b. Embauche des animateurs et animatrices du Terrain de jeux 2016
- c. Subvention à l'Escadron 544 Lotbinière pour 5 enfants de St-Apollinaire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Paiement de la facture de Équipements incendies CMP MAYER inc.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Entretien de cours d'eau – sections des branches n° 2 et n° 3 de la rivière Bourret
- b. Aménagement d'un parc dans le secteur « District Saint-Apollinaire »
- c. Acceptation provisoire de la seconde partie de la rue du Geai-Bleu et de la rue du Chardonneret et du bassin de rétention



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement n° 782-2016
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un véhicule utilitaire
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'éclairage du terrain de soccer
- d. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection de la toiture de la salle communautaire
- e. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection de la toiture de la bibliothèque
- f. Mandat à SNC-Lavalin à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC
- g. Mandater le maire et/ou la directrice générale – vente pour taxes
- h. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière

13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16898-06-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16899-06-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Mai

Bernard Ouellet	2 649.78 \$
Léopold Rousseau	963.56 \$
Jean-Pierre Lamontagne	963.56 \$
Jonathan Moreau	963.56 \$
André Sévigny	963.56 \$
Julie Rousseau	963.56 \$
Alexandre D'Amour	963.56 \$
Martine Couture	6 520.80 \$
Cathy Bergeron	5 251.18 \$
Martin Miller	3 379.00 \$
Renault Lepage	6 020.86 \$
Dany Lamontagne	5 436.76 \$
Pascale Lemay	3 640.00 \$
Membres du conseil et cadres :	38 679.74 \$
Employés voirie et bureau :	59 558.99 \$
Service de sécurité incendie :	16 222.05 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 030.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 616.70 \$
Employés du Centre multifonctionnel et soccer :	4 357.35 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2016 :	131 464.83 \$



Comptes payés - Mai

Yves Moreau	Tonte gazon d'un terrain	919.80 \$
Office municipal d'habitation	10 % déficit Corporation des Aînés	1 516.00 \$
Office municipal d'habitation	10 % déficit OMH	2 571.00 \$
Société d'agriculture du comté	Soutier financier	100.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Classique de golf des étoiles	1 020.00 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 340.42 \$
Lynda Duchaine, Louis-Martin Laflèche	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	709.64 \$
Télus	Téléphones et internet	767.92 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 886.62 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 324.49 \$
Groupe Négotel	Téléphones	448.61 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	275.62 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Revenu Québec	RQAP et RRQ	207.41 \$
SAAQ	Permis spécial (ordures)	297.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 740.84 \$
Ministre des Finances	Mise à jour pour camions	138.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	34.42 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	776.07 \$
Hydro-Québec	Électricité	662.26 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 254.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	24 143.04 \$
Financière Banque Nationale inc.	Intérêts - Scandinavie	4 927.03 \$
Régie intermunicipale de St-Apo	Avance de fonds	10 000.00 \$
Alexandre Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 337.89 \$
Télus	Téléphones	57.43 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 662.24 \$
Entreprises D. Aubin et fils inc.	Tonte de gazon - Mai	2 628.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Interfas	Assurances collectives	7 560.23 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2016 :		91 129.80 \$

Comptes à Payer - Mai

Acklands Grainger inc.	Nettoyant, affiches, t-shirt, scellant	617.02 \$
Aiguillage Rousseau	Lames de surfaceuse	89.57 \$
Aréo-Feu	Gants pour service des incendies	975.34 \$
Ass. des bibliothèques du Qc	Livres, sacs, CD	434.05 \$
Atelier Genytech	Inspections biannuelle et 10 roues	702.74 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Faire rotation des pneus	150.90 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Entretien du balai mécanique	401.84 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement	138.60 \$
Angela Bergeron Aubin	Remb. achats accessoires et papeterie	333.17 \$
Béton Laurier inc.	Béton pour sonotubes	172.46 \$
Bionest	Entretien tertiaire	270.89 \$
Bi-Sports	Chandails de soccer	1 269.32 \$
Henriette Blais	Surveillance examens	36.00 \$
Boiteau	Luminaires stationnement	4 650.74 \$
Boivin & Gauvin inc.	Robinet drain et pièces	347.85 \$
Brassard	Fauteuils, chevalet, papeterie, machine à laminer	2 570.41 \$
Buroplus St-Agapit	Câble USB	11.37 \$
Louise Camiré	Frais de congrès	524.52 \$
Pièces d'autos Carquest	Batterie, filtres à air, connecteurs...	350.43 \$
CGER	Location camion ordures - avril	7 731.88 \$
Chambre de commerce de Lotb.	5 à 7 Maître piscine et adhésion 2016	95.00 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Jolène Charbonneau	L'heure du conte	50.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	3 107.43 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	25.00 \$
Mario Collin	Frais de déplacement	45.00 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	46.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle com. et du Centre multi.	1 076.56 \$
Construction B.M.L.	Pierre	198.25 \$
Construction Lemay inc.	Travaux débroussaillage	16 562.15 \$
Coop Seigneurie	Chaux	48.06 \$
Christian Côté	Remb. pantalons et bottes de travail	300.00 \$
Jean-François Côté	Spectacle - Soirée des bénévoles	400.00 \$
Martine Couture	Remb. achat d'un logiciel	81.89 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville et Francoeur	559.18 \$
CWA	Nettoyer et ajustement vannes	2 532.90 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Service comptable et honoraires suppl.	28 237.86 \$
Développement St-Apollinaire	Décompte # 5	7 159.61 \$
Distribution G.M.P.	Location distributrices et café	235.66 \$
Distribution Sports-Loisirs	Matériel de gym., marbre et plaques	1 223.51 \$
Dubé Gagnon inc.	Eau	40.00 \$
École Nationale des pompiers	Cotisation, examens, désincarcération, inscription	8 261.50 \$
Éco Verdure	Engrais	1 280.36 \$
EMS Infrastructure inc.	Honoraires	2 069.55 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	626.74 \$
Entreprises Michel Roger & fils	Réparer bordure	1 609.65 \$
Groupe Environex	Analyse d'eau	215.46 \$
Envir'eau puits	Recherche en eau	1 780.68 \$
Équipements incendie CMP Mayer	Boyaux pour régie	6 471.07 \$
Éthier Avocats	Honoraires TPS/TVQ	1 466.93 \$
Exova	Analyses aux étangs	428.75 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Remb. de la retenue	627.18 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutations	120.00 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires	2 440.35 \$
Génératrice Drummond	Filtres et huile	713.36 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	36.12 \$
Groupe Qualinet inc.	Infiltration d'eau	1 753.65 \$
GSI Environnement	Terre pour plantation	1 039.43 \$
Gabriel Hamel	Remboursement soccer	125.00 \$
Industries Lam-E inc.	Cônes	458.61 \$
Jacques Fortier ornemental	Plier tuyau	137.97 \$
Jambette	Pièces pour balançoire	379.42 \$
Les Jardins Descanso	Excavation pour plantation et pour haie	991.66 \$
Josée Proulx	Cours d'anglais - terrain de jeux	1 500.00 \$
Ventilation Kéno inc.	Travaux de ventilation	3 840.17 \$
Daniel Laflamme	Remboursement soccer	145.00 \$
Camille Lamontagne	Atelier Ôhangar	120.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. fourniture, permis de boisson, pichet	200.79 \$
Yann Lemieux	Dessin chandail terrain de jeux	130.00 \$
M. Lemieux inc.	Peinture inversée et peinture voirie	1 117.56 \$
Léopold Delisle inc.	Remb. de la retenue et travaux	4 420.78 \$
Linde Canada	Acétylène et oxygène	870.84 \$
Location LPL inc.	Location terrière	73.30 \$
Lumco	Tubes et rubes	1 190.88 \$
Marché Veilleux	Eau de source	49.90 \$
Jacques Martineau	Remb. pantalons et bottes de travail	252.82 \$
Médias Transcontinental	Appel d'offres chalet - Peuple Lotb.	118.73 \$
Médias Transcontinental	Publicité et Journal Publi-Sac	1 789.02 \$
Mercier Expert inc.	Outils, balai et entretien débroussailleuse	1 596.12 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Ministre des Finances	1er versement police	402 474.00 \$
MRC de Lotbinière	Barils récupérateurs et quote-part	80 372.16 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de juin	5 608.77 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide pompiers	241.20 \$
Nordik Sports	Boyau	5.75 \$
Normand Côté électricien	Divers travaux d'électricité et pièces	9 126.75 \$
Nova construction C.P. inc.	Païement no 2 bâtiment des loisirs	105 122.79 \$
Novicom 2000 inc.	Batteries	1 039.20 \$
Parka	Bâtiment des loisirs	2 155.78 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nivelage, pierre, centre multi, creuser tranchée	12 957.73 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peinture (terrains de soccer)	1 143.43 \$
Peintures Caméléon inc.	Peinture pour classeurs	402.41 \$
Peinture Extra inc.	Peinture orange	97.72 \$
Richer Boulet inc.	Paillis forestier	745.73 \$
Pépinière Agrofor enr.	Arbres	1 158.73 \$
Performance C2	Surveillance et acompte session	6 299.75 \$
Pitney Bowes	Entre et location compteur	218.38 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	180.96 \$
Groupe Polyalto	Pièces pour tamis	744.90 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Pistolet et soupape	235.89 \$
Danielle Poulin	Surveillance examens	66.00 \$
Produits Capital	Polisseuse et tampons	1 457.34 \$
PG Solutions	Banque de service et licences	4 196.59 \$
Protection incendie PC	Inspection, recharge et test	467.66 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	335.92 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau, clés, tuyau, rehaussement...	21 444.82 \$
Réseau Biblio de la Capitale	Rouleau de papier	17.94 \$
Résotel	Ajout d'un appareil	516.18 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai et camion à ordures	302.10 \$
Vanessa Rousseau	Atelier Ôhangar	120.00 \$
SADC de Lotbinière	Formation en dévelop. durable	108.00 \$
Sani Bleu	Location de toilette	260.99 \$
Savaria	Argile pour monticule	1 376.26 \$
Les Scènes Platto inc.	Pattes de scène	248.81 \$
Sélection Reader's Digest	Renouvellement revue pour biblio.	32.75 \$
Serrupro	Clé	66.12 \$
Services Technologiques A.C. inc.	Remplacer sonde	111.13 \$
Signoplus	Balises, pesées et adapteurs	1 963.61 \$
Sinto inc.	Savon à main et graisse	317.80 \$
Solutions Éco-Fitt inc.	Trousses no 2	574.88 \$
Solu Tech	Déblocage d'égout	344.93 \$
Sonic Propane	Location de réservoir	55.19 \$
Stinson Équipement (Québec)	Pièce pour remorque	285.14 \$
Télécoms U2B	Cellulaire	37.84 \$
Theb	Inspection par caméra	385.17 \$
Toshiba	Photocopieur et broches	862.61 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Dossier général	163.84 \$
United Rentals	Location coupe tranchée	505.93 \$
Veolia Service industriel	Déboucher égout	941.68 \$
Vibriss	Vérification des débitmètres	2 063.80 \$
Voltec	Entretien réseau	853.69 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces réseau d'aqueduc et compteurs	53.60 \$
Wurth Canada	Douilles et ruban électrique	260.43 \$
Xérox	Versement trimestriel photocopieur urbanisme	1697.42 \$

Total des comptes à payer pour le mois de mai 2016 :	809 708.71 \$
---	----------------------



16900-06-2016
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 776-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE les promoteurs immobiliers et les propriétaires d'un ou deux terrains ne devraient pas être soumis aux mêmes conditions lors d'une demande de permis pour une opération cadastrale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter certains cas d'exceptions pour lesquels l'obligation de cession ou de versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ne s'appliquera pas;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 avril 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 776-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16901-06-2016
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 777-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement n° 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la notion de marge de recul avant secondaire existe déjà pour les bâtiments unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE dans les zones où la marge de recul avant minimale est supérieure à 6 mètres, il y a lieu de fixer la marge de recul avant secondaire minimale à 6 mètres pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 avril 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2016, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



qu'un règlement portant le n° 777-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16902-06-2016
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 778-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement n° 778-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 121R à même la zone 122R et créer la zone 122.1R à même la zone 122R.

16903-06-2016
point no 7d

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 778-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE certains terrains de la zone 122R ont été cadastrés en fonction de recevoir des habitations unifamiliales jumelées d'une largeur de 8,53 mètres avec une marge de recul latérale de 2 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2016, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 778-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16904-06-2016
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 783-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Conseil par le promoteur de maisons en rangée de la rue Grenier afin de retirer l'obligation de conserver une bande boisée de 3 mètres de largeur afin d'augmenter l'espace dans la cour arrière pour les futurs résidents;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



qu'un règlement portant le no 783-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16905-06-2016
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 145, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 015 du cadastre du Québec situé au 145, rue Principale, dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2016-212 afin d'agrandir, de rehausser le solage, de rénover la résidence et de construire un nouveau garage détaché en cour arrière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-212.

Adopté à l'unanimité

16906-06-2016
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 156, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 384 911 du cadastre du Québec situé au 156, rue Principale a fait une demande de permis de rénovation numéro 2016-351 afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-351.

Adopté à l'unanimité

16907-06-2016
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 12, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 527 du cadastre du Québec situé au 12, rue de l'Église a fait une demande de permis numéro 2016-329 afin de remplacer le revêtement extérieur du garage par du déclin de vinyle semblable au revêtement du hangar annexé à la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-329.

Adopté à l'unanimité



16908-06-2016
point no 7i

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 385 042, RANG MARIGOT

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2016-022 a été déposée pour le lot 3 385 042 du cadastre du Québec, situé sur le rang Marigot, dans la zone 5A;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser une distance de 1207.94 mètres entre deux enseignes publicitaires, installées de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 spécifie que la distance minimum à maintenir entre 2 enseignes publicitaires autres que celles installées sur le même pylône est de 2000 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 mai 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU majoritairement

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-022 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité
La conseillère no 4, Julie Rousseau, vote contre.

16909-06-2016
point no 7j

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 258, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2016-260 pour la propriété située au 258, rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE la demande est pour la construction d'un bâtiment complémentaire, l'installation d'un conteneur pour fins d'entreposage, l'ajout d'avant-toits au bâtiment principal et pour l'installation de portes véhiculaires et piétonnières à la clôture à mailles existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-260.

Adopté à l'unanimité

16910-06-2016
point no 7k

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 259, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2016-332 afin d'agrandir le bâtiment principal au 259, rue Laurier dans la zone 105I;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-332.

Adopté à l'unanimité

16911-06-2016
point no 7l

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLE – 265, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le propriétaire du lot a fait une demande de permis numéro 2016-294 pour la propriété située au 265, rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE la demande est pour la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement d'une aire de stationnement et chargement/déchargement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-294.

Adopté à l'unanimité

16912-06-2016
point no 7m

PIIA ET DÉROGATION MINEURE – 141, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2016-299 pour la propriété située au 141, rue Principale dans la zone 146C;

ATTENDU QUE la demande est pour la construction d'un bâtiment principal, ainsi que pour l'aménagement d'une aire de stationnement et de chargement/déchargement;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les plans de construction et une implantation du projet;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2016-024 afin de réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal à 5.84 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant la marge de recul arrière minimum pour la zone est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 mai 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis et de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-299.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-024 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité



16913-06-2016
point no 7n

CPTAQ – 801, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 584 547, dans la zone 10 A situé au 801, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de renouvellement afin de pouvoir continuer l'exploitation d'une sablière et procéder à l'agrandissement du site d'exploitation d'une superficie approximative de 40 700 m² ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16914-06-2016
point no 8a

**EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX
2016**

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour le poste de coordonnatrice adjointe du Terrain de Jeux 2016 et que des entrevues ont été effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Flavie Hamel à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2016, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août. Sa paie sera rétroactive au 11 mai.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

16915-06-2016
point no 8b

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES – TERRAIN DE JEUX 2016

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 20 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2016. La liste peut être consultée au bureau municipal.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.



D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

16916-06-2016
point no 8c

SUBVENTION À L'ESCADRON 544 LOTBINIÈRE POUR 5 ENFANTS DE ST-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE l'Escadron 544 de Lotbinière a sollicité, par écrit, la participation financière de la Municipalité, pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE l'Escadron 544 est un organisme visant à développer chez l'adolescent l'autonomie, l'estime de soi, le leadership et l'esprit d'équipe, par l'entremise d'activités comme : la survie en forêt, l'art oratoire, la musique, l'exercice militaire, les compétitions sportives, le bénévolat, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à cet organisme, la somme de 250 \$ pour les 5 enfants de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16917-06-2016
point no 9a

PAIEMENT DE LA FACTURE DE ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a fait l'acquisition de boyaux MTSS, pour le service de sécurité incendies, auprès de la compagnie Équipements incendies CMP Mayer inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer ladite facture, d'un montant de 6471.07 \$ taxes incluses, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

16918-06-2016
point no 10a

ENTRETIEN DE COURS D'EAU – SECTIONS DES BRANCHES N° 2 ET N° 3 DE LA RIVIÈRE BOURRET

ATTENDU QU'il a été demandé par des contribuables du rang Bois de l'Ail que des travaux de nettoyage soient effectués sur des sections des branches n° 2 et n° 3 de la rivière Bourret pour faciliter le drainage des terres agricoles;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MRC de Lotbinière d'effectuer des travaux de nettoyage et/ou d'entretien sur des sections des branches n° 2 et 3 de la rivière Bourret dans le secteur du rang Bois de l'Ail.

Adopté à l'unanimité.



16919-06-2016
point no 10b

AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LE SECTEUR « DISTRICT SAINT-APOLLINAIRE »

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc de secteur dans le District Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit;

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
Les Jardins Descanso	15 055 .98 \$
Entretien Paysager Horti-Taille	16 987.56 \$
Terrassement Québec inc.	22 032.60 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Les Jardins Descanso, au montant de 15 055.98 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16920-06-2016
point no 10c

ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA SECONDE PARTIE DE LA RUE DU GEAI-BLEU ET DE LA RUE DU CHARDONNET ET DU BASSIN DE RÉTENTION

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et *Développement St-Apollinaire inc.* le 5 février 2015 pour le développement résidentiel *Le jardin des Geais bleus*;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par l'ingénieur de la firme Stantec pour les travaux de voirie, de mise en place de conduite d'eau, d'égouts sanitaire et pluvial de la deuxième partie de la rue du Geai Bleu (chainage 2 + 200 à 2 + 420), de la rue du Chardonnet (chainage 4 + 000 à 4 + 270) ainsi que pour le bassin de rétention no 1 ;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections et des ouvrages inachevés en référence au plan P-0002604 pour ce projet de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la seconde partie de la rue du Geai-Bleu, la rue du Chardonnet, le bassin de rétention, ainsi que le sentier, soit une partie du lot 5 838 949, les lots 5 591 171, 5 591 172, 5 591 173 et 5 591 175 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées à la Municipalité par *Développement St-Apollinaire inc.* sont considérées comme rues publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité



16921-06-2016
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 782-2016

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QU'à la demande de propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC pour l'exécution des travaux d'entretien sur une section de la branche 23 de la rivière Bourret;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une assemblée des intéressés le 8 avril 2015 relativement aux travaux d'entretien d'une section de la branche 23 de la Rivière Bourret;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le Conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement été donné le 2 mai 2016 par, Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 782-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16922-06-2016
point no 12b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu à son budget 2016, l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer cet achat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

Adopté à l'unanimité.

16923-06-2016
point no 12c

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu à son budget 2016 de faire l'achat et l'installation des lumières pour le terrain de soccer;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer cet achat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour le système d'éclairage du terrain de soccer.

Adopté à l'unanimité.



16924-06-2016
point no 12d

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer la réparation de la toiture de la salle communautaire;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour les travaux de réfection de la toiture de la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité.

16925-06-2016
point no 12e

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer la réparation de la toiture de la bibliothèque;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, sur invitation, pour les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité.

16926-06-2016
point no 12f

MANDAT À SNC-LAVALIN À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Apollinaire a mandaté la firme SNC-Lavalin inc. pour le dossier concernant le raccordement du puits 07-2014 la largeur de la bande riveraine applicable, n° 632795-Puits 07-2014/Avancement;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet présenté et la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité autorise SNC-Lavalin inc. à soumettre la demande d'autorisation, selon les articles 32 et 31.75, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

La Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

La Municipalité s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier, ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Adopté à l'unanimité.



16927-06-2016
point no 12g

MANDATER LE MAIRE OU LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE le 9 juin prochain, la MRC de Lotbinière procédera à la vente de propriétés pour non-paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire mandate le maire, Bernard Ouellet ou la directrice générale, Martine Couture, à se présenter à la MRC de Lotbinière, le 9 juin prochain, à 9 h 45, afin de faire la première offre du montant des taxes dues.

Adopté à l'unanimité.

16928-06-2016
point no 12h

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 17^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 30 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CLD)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 280 \$, soit 2 participants pour le golf et souper.

Adopté à l'unanimité

16929-06-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 juin 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16930-06-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 juin 2016, à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
